

Article en ligne

Bourses africaines pour la recherche sur les savoirs autochtones et alternatifs (AFRIAK) Rapport de sélection de la promotion 2026

Introduction

Le programme de Bourses africaines pour la recherche sur les savoirs autochtones et alternatifs (AFRIAK) est mis en œuvre par le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), en partenariat avec la Fondation Mastercard. Il a pour objectif de renforcer les écosystèmes africains de recherche et de formation en soutenant de jeunes chercheurs engagés dans la promotion des savoirs autochtones et des systèmes de connaissances alternatifs. AFRIAK repose sur la volonté de replacer les systèmes de connaissances africains au cœur de la production intellectuelle, de promouvoir l'apprentissage intergénérationnel et de favoriser une recherche socialement pertinente.

Le programme soutient de jeunes chercheurs, en particulier de jeunes femmes chercheuses, pour qu'ils mènent des recherches innovantes basées sur les perspectives des savoirs autochtones (*Indigenous Knowledge – IK*). Il cherche à favoriser la mobilisation de ces systèmes de connaissances et des savoirs ancrés localement pour revitaliser des secteurs stratégiques de l'économie et contribuer ainsi à la durabilité des conditions de vie des jeunes et au bien-être des communautés. À plus long terme, AFRIAK ambitionne de replacer les savoirs autochtones au cœur de la transformation de l'Afrique en encourageant une approche plus collaborative, réciproque et non extractive de la production des connaissances.

Compilation

Secrétariat du CODESRIA

Comme l'énoncent ses documents fondateurs, le programme accorde une attention particulière aux débats historiques et conceptuels entourant la notion de savoirs autochtones (*Indigenous Knowledge*), notamment à ses connotations coloniales et parfois péjoratives. Tout en

reconnaissant les critiques formulées par des penseurs tels que Paulin Hountondji concernant l'externalisation de la production des connaissances en Afrique, AFRIAK emploie cette notion dans une acception plus large et plus dynamique. Elle renvoie à des systèmes de connaissances qui émergent de manière organique des sociétés africaines et évoluent en interaction avec d'autres formes de savoir. Si les savoirs autochtones sont, à bien des égards, enracinés dans des traditions, ils ne se limitent pas pour autant à un héritage du passé. Ils englobent également des connaissances contemporaines propres aux communautés, qui constituent le socle à partir duquel se développent la pensée, la créativité et l'innovation des peuples.

AFRIAK est un programme d'une durée de dix ans, dont la première phase s'étend sur trois ans. Il s'adresse aux jeunes Africains de moins de 35 ans résidant sur le continent. Le programme tient compte de l'implication étroite de cette cohorte au sein des communautés locales, ainsi que des défis spécifiques – sociaux, économiques et de développement – auxquels ces communautés sont confrontées. Le programme s'engage également à ce que 70 pour cent des boursiers soient des jeunes femmes, reflétant ainsi la détermination du CODESRIA à promouvoir l'égalité entre les sexes et

à remettre en cause l'idée reçue selon laquelle la sous-représentation des femmes dans ce type d'initiatives résulterait d'un manque de candidates qualifiées.

En 2025, sur les 458 candidatures valides reçues, 150 boursiers au total (dont 105 femmes) issus de trente-deux pays africains ont été sélectionnés pour former la première promotion d'AFRIAK. À la suite du lancement réussi de cette première promotion, l'appel à candidatures de 2026 visait à consolider les fondements intellectuels du programme. L'objectif était de recruter 100 boursiers pour la deuxième promotion, tout en élargissant la portée géographique, la diversité thématique et la participation institutionnelle du programme.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil a lancé en décembre 2025 [l'appel à projets AFRIAK 2026](#), en invitant les candidats à soumettre leurs propositions avant le 15 février 2026. Les candidatures individuelles et collectives ont été sollicitées dans les quatorze domaines thématiques identifiés dans le cadre du programme. Fort des enseignements tirés de la première promotion, l'appel a fait l'objet d'une large diffusion, avec des efforts particuliers pour le promouvoir dans certaines zones géographiques (Afrique du Nord) et linguistiques (régions arabophones et lusophones). Le présent rapport détaille le processus de sélection de la promotion 2026 des boursiers, depuis le lancement de l'appel jusqu'à la sélection finale des candidats retenus.

Le processus de sélection

La réponse à l'appel à candidatures pour la deuxième promotion a été remarquable, ce qui témoigne d'un intérêt croissant des chercheurs pour les systèmes de connaissances autochtones et alternatifs, ainsi que d'une reconnaissance grandissante d'AFRIAK en tant que plateforme unique dédiée à la recherche, au mentorat et aux échanges intellectuels, tant sur le continent qu'au-delà.

Au total, 662 candidatures ont été reçues, dont 552 candidatures individuelles et 110 candidatures collectives. Si l'on prend en compte tous les membres des candidatures collectives, le programme a attiré 973 candidats. Les candidatures provenaient de quarante-deux pays africains (voir tableau 1), ce qui souligne la large portée et l'attrait du programme à l'échelle du continent. Par ailleurs, vingt candidats se sont déclarés en situation de handicap, notamment des déficiences visuelles, auditives et physiques. Sur les 973 candidats,

587 étaient des femmes et 386 des hommes (figure 1). Cela témoigne de la capacité du programme à attirer des participants issus de milieux et d'horizons divers, et à favoriser l'inclusion de groupes souvent sous-représentés dans des initiatives similaires.

En ce qui concerne la langue des candidatures, celles-ci ont été soumises en trois langues : l'anglais (482), le français (178) et le portugais (2). À l'instar du vivier de candidats pour 2025, la plupart des candidatures pour 2026 ont été rédigées en anglais. Toutefois, l'augmentation de la participation francophone suggère que le programme étend progressivement son rayonnement au sein des communautés universitaires et de recherche francophones. Malgré des efforts de diffusion ciblés et des stratégies de communication multilingues, le nombre de candidatures reçues en portugais est resté limité. Cela souligne la nécessité d'un engagement plus soutenu auprès des réseaux universitaires lusophones lors des prochains appels à candidatures, conformément à l'engagement d'AFRIAK en faveur d'une représentation continentale équilibrée et de l'inclusivité.

Les candidatures ont été évaluées dans le cadre d'un processus de sélection en trois étapes, conçu pour concilier le mérite académique et l'objectif de constituer une promotion diversifiée, reflétant la portée continentale et les priorités du programme.

Processus de présélection

À l'issue de la date limite de l'appel à candidatures, toutes les candidatures ont fait l'objet d'une présélection visant à évaluer leur conformité aux critères d'éligibilité énoncés dans l'appel à propositions. Ce processus a permis d'identifier un certain nombre de problèmes récurrents, notamment des candidats résidant hors d'Afrique, des candidats dépassant la limite d'âge fixée (35 ans), des candidatures en double, des dossiers incomplets et des notes conceptuelles ne s'inscrivant pas dans le champ thématique de la bourse. Vingt candidatures ont été écartées à ce stade. Par la suite, 642 candidatures ont été retenues pour une évaluation externe : 539 candidatures individuelles et 103 candidatures collectives. Au total, cela représentait 925 candidats, dont 556 femmes et 369 hommes. Ce groupe a constitué la base du processus d'évaluation scientifique par les pairs. La répartition par pays et par genre des candidatures présélectionnées est détaillée dans le tableau 2.

Tableau 1 : Candidats à l'AFRIAK 2026 : répartition par sexe et par nationalité

N°	Nationalité	Femme	Homme	Total
1	Nigeria	97	50	147
2	Bénin	60	56	116
3	Kenya	68	22	90
4	Tanzanie	50	30	80
5	Ghana	45	25	70
6	Cameroun	39	17	56
7	Afrique du Sud	32	14	46
8	Uganda	26	19	45
9	Zimbabwe	28	16	44
10	Togo	20	17	37
11	Senegal	21	12	33
12	Éthiopie	9	22	31
13	Malawi	16	8	24
14	Côte d'Ivoire	16	7	23
15	Rwanda	9	7	16
16	République démocratique du Congo	4	10	14
17	Botswana	8	2	10
18	Burkina Faso	5	5	10
19	Burundi	3	5	8
20	République du Congo	4	4	8
21	Somalie	2	5	7
22	Angola	1	4	5
23	Guinée	4	1	5
24	Niger	0	5	5
25	Algérie	2	2	4
26	Madagascar	4	0	4
27	Mali	0	4	4
28	Maroc	1	3	4
29	Namibie	1	3	4
30	Eswatini	2	1	3
31	Lesotho	3	0	3
32	Tchad	2	0	2
33	Égypte	1	1	2
34	Gambie	0	2	2
35	Soudan	1	1	2
36	Zambie	1	1	2
37	Libéria	0	1	1
38	Libye	0	1	1
39	Mozambique	1	0	1
40	Sierra Leone	0	1	1
41	Soudan du Sud	1	1	2
42	Tunisie	0	1	1
TOTAL		587	386	973

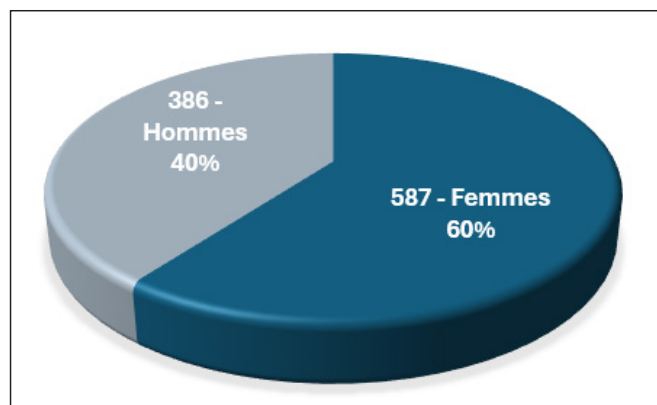
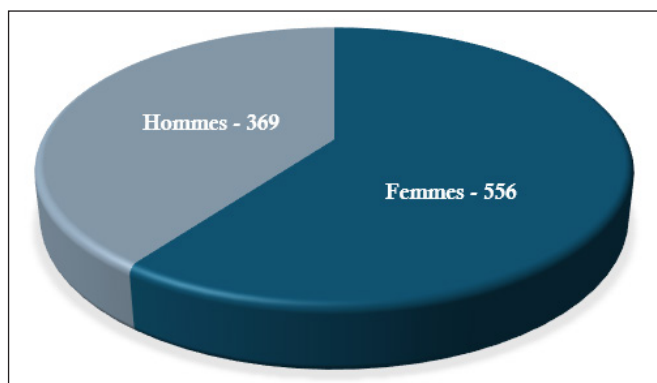
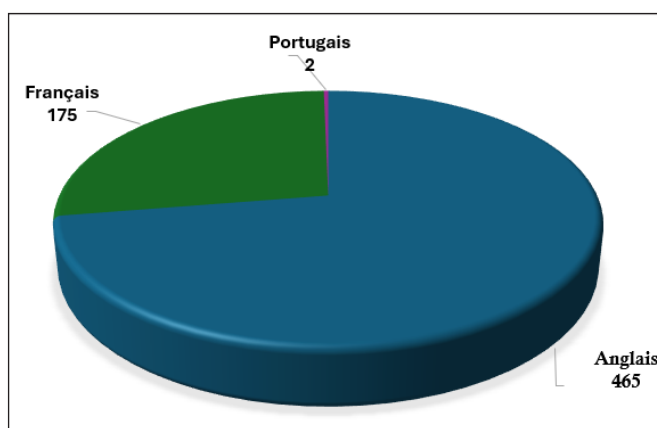
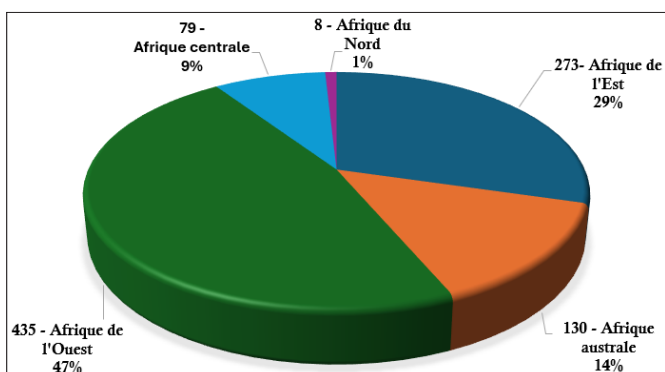
**Figure 1** : Candidats à l'AFRIAK 2026 : répartition par sexe**Figure 2** : Répartition par sexe : candidatures examinées par AFRIAK 2026**Figure 3** : Répartition linguistique : candidatures examinées dans le cadre de l'AFRIAK 2026**Figure 4** : Répartition régionale : candidatures examinées dans le cadre du programme AFRIAK 2026

Tableau 2 : Répartition par pays et par sexe : candidatures examinées dans le cadre du programme AFRIAK 2026

N°	Pays	APPLI-CATIONS INDIV-DUELLES		APPLI-CATIONS DE GROUPE		TOTAL
		F*	H**	F*	H**	
1	Angola	0	2	1	2	5
2	Bénin	20	40	37	15	112
3	Botswana	7	2	1	0	10
4	Burkina Faso	3	5	2	0	10
5	Burundi	2	1	1	3	7
6	Cameroun	26	12	13	4	55
7	Tchad	1	0	1	0	2
8	République du Congo	0	3	4	2	9
9	République démocratique du Congo	2	9	2	0	13
10	Côte d'Ivoire	2	2	14	5	23
11	Égypte	1	1	0	0	2
12	Eswatini	2	1	0	0	3
13	Éthiopie	5	22	4	0	31
14	Gambie	0	2	0	0	2
15	Ghana	9	10	34	13	66
16	Guinée	1	1	1	0	3
17	Kenya	47	17	16	4	84
18	Liberia	0	1	0	0	1
19	Libye	0	1	0	0	1
20	Lesotho	1	0	2	0	3
21	Madagascar	4	0	0	0	4
22	Malawi	5	4	13	4	26
23	Mali	0	4	0	0	4
24	Maroc	1	3	0	0	4
25	Mozambique	1	0	0	0	1
26	Namibie	1	3	0	0	4
27	Niger	0	5	0	0	5
28	Nigeria	61	37	32	8	138
29	Rwanda	5	6	5	1	17
30	Senegal	5	6	16	6	33
31	Sierra Leone	0	1	0	0	1
32	Somalie	2	5	0	0	7
33	Afrique du Sud	21	11	11	3	46
34	Soudan du Sud	1	1	0	0	2
35	Soudan	1	1	0	0	2

36	Tanzanie	10	13	40	16	79
37	Togo	3	6	17	11	37
38	Tunisie	0	1	0	0	1
39	Uganda	16	15	5	4	40
40	Zambie	1	1	0	0	2
41	Zimbabwe	12	7	5	6	30
TOTAL		279	262	277	107	925

* Femmes ** Hommes

Processus d'examen et d'évaluation externes

L'évaluation des candidatures a été réalisée par un jury indépendant composé de sept évaluateurs issus de différents horizons disciplinaires, linguistiques et régionaux. Le processus d'évaluation a été conçu pour garantir la rigueur scientifique et la cohérence dans l'évaluation des candidatures, tout en veillant à ce que les décisions de sélection s'inscrivent dans le cadre des engagements plus larges du programme AFRIAK en matière d'intellectualité et de diversité.

Avant le début de l'exercice d'évaluation, les évaluateurs ont été informés des objectifs d'AFRIAK, de la philosophie qui sous-tend le programme et du cadre d'évaluation guidant le processus d'évaluation. Cette séance d'orientation avait pour but de garantir une compréhension commune de l'engagement du programme en faveur des systèmes de connaissances autochtones et alternatifs, de la coproduction de connaissances, de l'innovation méthodologique ainsi que de la diversité régionale et de genre. Au cours de cette séance, le Dr Amanda Coffie, responsable des données probantes des programmes à la Fondation Mastercard, a été invitée à présenter en ligne le programme du point de vue de la Fondation.

Les candidatures ont été évaluées à l'aide d'un cadre d'évaluation standardisé reposant sur un ensemble de critères. Les évaluateurs ont convenu que les critères principaux seraient fondés sur la valeur scientifique : la qualité, l'originalité et l'importance intellectuelle de la note conceptuelle ; la rigueur méthodologique et la pertinence du protocole de recherche proposé ; la pertinence du projet proposé par rapport aux systèmes de connaissances autochtones et alternatifs ; le parcours universitaire et de recherche du ou des candidats ; la qualité et la pertinence des lettres de recommandation ; et la contribution potentielle de la recherche proposée aux objectifs généraux de l'AFRIAK. Chaque candidature a été notée sur une échelle de 0 à 100, les évaluateurs attribuant des notes globales en fonction de leur évaluation des documents de candidature soumis.

Outre la qualité scientifique mentionnée ci-dessus, le processus d'évaluation a pris en compte des facteurs plus larges découlant des objectifs du programme, tels que l'égalité entre les sexes, la diversité linguistique, la représentation régionale, la variété thématique et l'équilibre entre les candidatures individuelles et les candidatures collectives. Bien que la qualité scientifique ait constitué le principal critère d'évaluation, ces considérations relatives à la diversité ont été prises en compte lors de la phase finale de sélection. Le tableau 3 présente les résultats finaux des candidatures évaluées.

Tableau 3 : Résultats globaux des demandes examinées

Notes (%)	Nombre d'applications
90-100	32
80-89	66
70-79	104
60-69	143
50-59	110
40-49	47
30-39	43
20-29	46
10-19	28
0-9	23

Au vu de ces résultats, les évaluateurs ont convenu que les candidatures ayant obtenu une note égale ou supérieure à 70 pour cent seraient examinées en priorité, et que celles ayant obtenu une note égale ou supérieure à 60 pour cent pourraient être prises en considération, si nécessaire, afin de favoriser la diversité, la couverture thématique et l'équilibre régional.

Au total, 202 candidatures ont atteint le seuil de 70 pour cent ou plus. Parmi celles-ci figuraient 161 candidatures individuelles et 41 candidatures collectives, représentant 316 candidats répartis dans 32 pays africains. Le tableau 4 présente un récapitulatif par sexe et par nationalité.

Commentaires généraux des évaluateurs et observations émergentes

Au-delà du processus d'évaluation, les évaluateurs ont formulé un certain nombre d'observations susceptibles de contribuer à renforcer les futurs appels à projets AFRIAK ainsi que la conception globale du programme.

Tableau 4 : Présentation synthétique des candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 70 %

Nationalité	Femme	Homme	Total
Bénin	26	21	47
Ghana	24	10	34
Kenya	29	5	34
Tanzanie	20	14	34
Nigeria	18	12	30
Senegal	12	7	19
Zimbabwe	12	5	17
Cameroun	13	1	14
Côte d'Ivoire	11	3	14
Afrique du Sud	12	0	12
Uganda	8	3	11
Éthiopie	2	8	10
Botswana	4	1	5
République démocratique du Congo	1	3	4
Burkina Faso	1	2	3
Burundi	2	1	3
Lesotho	2	1	3
Madagascar	3	0	3
Togo	2	1	3
République du Congo	0	2	2
Malawi	2	0	2
Rwanda	1	1	2
Angola	0	1	1
Centrafrique	0	1	1
Tchad		1	1
Égypte	1	0	1
Eswatini	1	0	1
Mozambique	1	0	1
Niger	0	1	1
Sierra Leone	0	1	1
Soudan du Sud	1	0	1
Soudan	0	1	1
Total	209	107	316

Genre

Les membres du jury ont été impressionnés par la qualité des candidatures soumises par les femmes, et aucune mesure de discrimination positive n'a été nécessaire, car leurs notes étaient suffisamment élevées pour atteindre l'objectif fixé de 70 pour cent.

Demandes collectives et attribution des bourses

Les évaluateurs ont souligné la nécessité de mener une réflexion plus approfondie sur la taille des candidatures collectives par rapport au quota global de bourses. Ils ont notamment exprimé leur inquiétude quant au fait que les groupes comptant jusqu'à cinq membres pourraient exercer une pression sur le nombre total de bourses disponibles et qu'il conviendrait de réexaminer cette question lors des prochains appels à candidatures afin de garantir un équilibre entre les candidatures collectives et les opportunités offertes aux candidats individuels.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Les évaluateurs ont soulevé des questions concernant l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle dans la rédaction des propositions, notamment des inquiétudes quant à une dépendance excessive vis-à-vis des textes générés par l'IA, aux similitudes entre les candidatures et aux implications en matière d'originalité. Cela a donné lieu à des discussions sur la manière dont les futurs appels à projets pourraient mieux prendre en compte l'utilisation éthique et appropriée de l'IA dans l'élaboration des propositions.

Répartition par discipline des demandes

On a notamment constaté un nombre important de candidatures émanant des sciences naturelles et appliquées, ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour les savoirs autochtones au-delà des disciplines traditionnelles des sciences sociales et des sciences humaines. Les évaluateurs ont salué cette interdisciplinarité tout en soulignant l'importance de préserver une clarté conceptuelle quant à l'orientation intellectuelle du programme.

Appartenance institutionnelle et similitudes entre les candidatures

Les évaluateurs ont relevé un nombre considérable de candidatures ne mentionnant pas clairement d'affiliation institutionnelle, ce qui soulève des questions quant à la manière dont cette affiliation devrait être définie et évaluée lors des prochains appels à candidatures.

Ils ont également constaté des cas où les candidatures semblaient «se faire écho», avec des thèmes qui se recoupaient ou des approches très similaires. Certaines propositions présentaient par ailleurs des recoupements thématiques avec des projets déjà menés par des boursiers de la première promotion, ce qui soulève des questions concernant la nouveauté,

la complémentarité et le regroupement thématique, aspects qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi lors des prochains cycles de sélection.

Résultats autres que la production universitaire

Une préoccupation importante soulevée par les évaluateurs concernait la nature des résultats proposés par les candidats. La plupart des candidatures mettaient l'accent sur des résultats scientifiques classiques, tels que des articles de revues, des thèses et des documents d'orientation, tout en accordant peu d'attention aux résultats axés sur les communautés, créatifs ou destinés au grand public. Les évaluateurs ont suggéré que les prochains appels à projets pourraient encourager plus explicitement les candidats à envisager des résultats s'adressant non seulement à un public universitaire, mais aussi aux communautés et aux détenteurs de savoirs autochtones eux-mêmes.

Authenticité et qualité des lettres de recommandation

Les évaluateurs ont également exprimé des inquiétudes quant à l'authenticité et à la qualité de certaines lettres de recommandation, notamment celles qui n'étaient pas signées, celles qui semblaient avoir été signées par les candidats eux-mêmes, et celles qui étaient trop génériques et n'apportaient pas de soutien significatif à la candidature. Il a été suggéré que les prochains appels à candidatures envisagent la mise en place de mécanismes permettant aux référents de soumettre directement leurs lettres afin de renforcer l'intégrité de cet aspect du processus de candidature.

Conformément aux dispositions susmentionnées, le Secrétariat a été chargé de constituer la promotion finale de boursiers à partir du vivier de candidats ayant obtenu des notes supérieures à 60 %, tout en veillant à la cohérence avec les objectifs généraux du programme et aux considérations de diversité.

Sélection finale

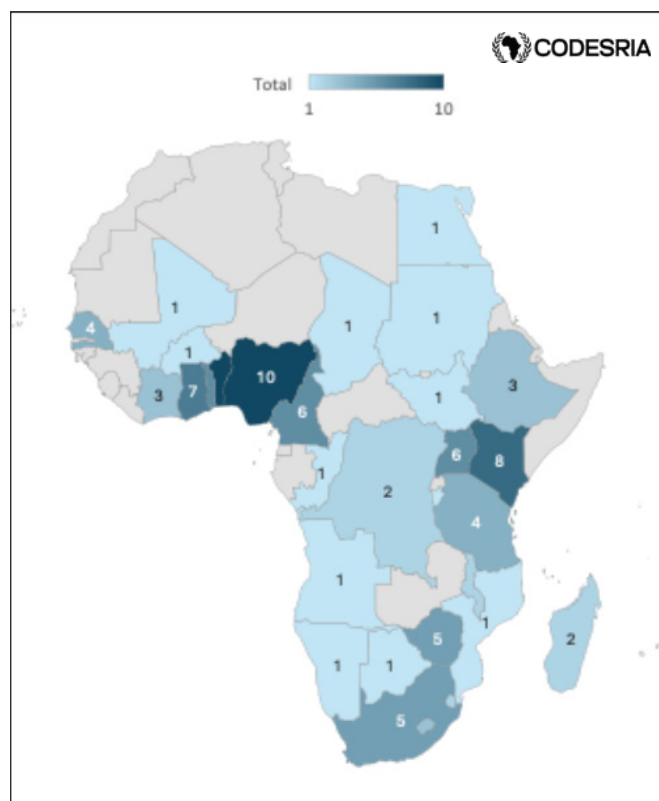
Au total, 82 candidatures, représentant 100 boursiers, ont été sélectionnées pour constituer la deuxième promotion d'AFRIAK. Conformément à l'engagement du programme en faveur de l'égalité entre les sexes, 73 % des boursiers sélectionnés sont des jeunes femmes, ce qui dépasse l'objectif minimum fixé pour le programme de bourses et reflète la participation forte et soutenue des femmes au programme. En ce qui concerne les catégories de candidatures, 73 boursiers ont été sélectionnés parmi les candidatures indivi-

duelles, et 9 candidatures collectives ont été retenues. Cet équilibre reflète le double engagement d'AFRIAK à soutenir à la fois la recherche individuelle et les approches collaboratives et collectives de la production de connaissances.

Les graphiques et tableaux ci-après présentent la répartition des boursiers sélectionnés par nationalité, sexe, langue de candidature et thème de recherche, illustrant ainsi la diversité et la représentation continentale de la promotion 2026.

Tableau 5 : Répartition par pays et par sexe de la promotion AFRIAK 2026

Nationalité	Femmes	Hommes	Total
Bénin	6	4	10
Nigeria	7	3	10
Cameroun	5	1	6
Kenya	7	1	8
Ghana	5	2	7
Togo	3	3	6
Uganda	6	-	6
Afrique du Sud	5	-	5
Zimbabwe	5	-	5
Tanzanie	2	2	4
Senegal	3	1	4
Côte d'Ivoire	2	1	3
Éthiopie	2	1	3
Lesotho	2	1	3
République démocratique du Congo	1	1	2
Eswatini	2	-	2
Madagascar	2	-	2
Malawi	1	1	2
Angola	-	1	1
Botswana	1	-	1
Burkina Faso	1	-	1
Burundi	1	-	1
Tchad	-	1	1
Congo	-	1	1
Égypte	1	-	1
Mali	-	1	1
Mozambique	1	-	1
Namibia	1	-	1
Soudan	-	1	1
Soudan du Sud	1	-	1
TOTAL	73	27	100



Carte n° 1 : Répartition géographique de la cohorte AFRIAK 2026

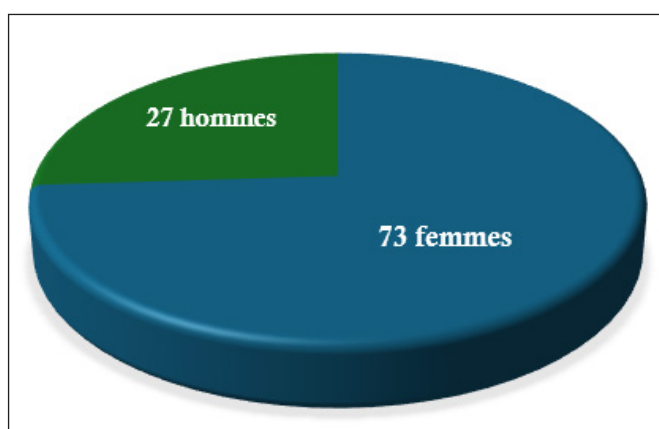


Figure 5 : Répartition par sexe de la promotion AFRIAK 2026

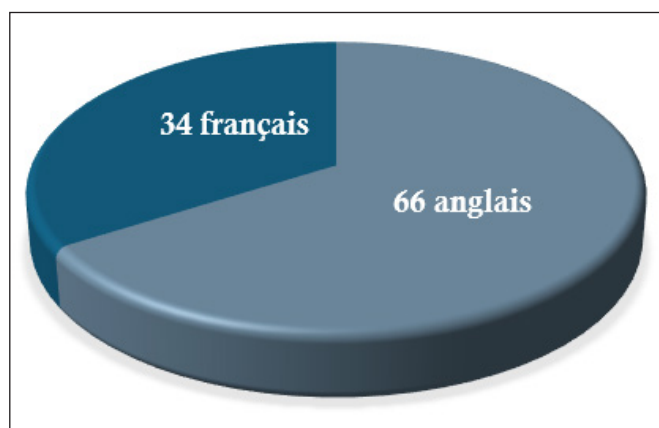


Figure 6 : Répartition linguistique de la cohorte AFRIAK 2026

RÉFLEXION

Pourquoi AFRIAK a-t-il trouvé un écho aussi fort au Bénin ?

L'une des observations les plus frappantes qui ressortent du programme AFRIAK est le niveau exceptionnellement élevé de participation des candidats du Bénin. Cette tendance était déjà manifeste lors de la première promotion, au cours de laquelle le Bénin s'était classé huitième avec 38 candidatures éligibles sur environ 700. La participation a connu une hausse importante lors de la deuxième promotion. Sur 973 candidats, 116 provenaient du Bénin (112 après vérification de l'éligibilité), ce qui en fait la deuxième source de candidats la plus importante après le Nigeria. Ce résultat est d'autant plus impressionnant que la taille de sa population, et de sa communauté scientifique, est relativement modeste. Le Bénin a également vu dix de ses candidats retenus, ce qui le place aux côtés du Nigeria parmi les pays comptant le plus grand nombre de boursiers sélectionnés.

Cette tendance est particulièrement remarquable, car elle ne peut s'expliquer uniquement par la stratégie de communication du CODESRIA. Bien qu'AFRIAK ait délibérément renforcé son rayonnement dans les pays francophones, lusophones et arabophones, des efforts similaires ont accompagné d'autres programmes récents du CODESRIA sans susciter une réponse aussi disproportionnée de la part d'un seul pays. De même, bien qu'AFRIAK soit intentionnellement interdisciplinaire et accueille les candidatures issues de tous les domaines, y compris les sciences naturelles, l'ingénierie, les sciences de la santé et la technologie, cette ouverture à elle seule n'explique pas pourquoi les chercheurs béninois ont répondu avec tant d'enthousiasme.

Une explication réside dans l'engagement intellectuel et culturel de longue date du Bénin envers les systèmes de savoirs autochtones. Le pays a joué un rôle de premier plan dans les débats sur la reconnaissance, la préservation et la promotion des savoirs autochtones, de la médecine traditionnelle, des pratiques religieuses et du patrimoine culturel. Cette tradition intellectuelle a été fortement influencée par les travaux de feu Paulin Hountondji, dont la réflexion sur la production de savoir en Afrique a contribué à façonner le cadre conceptuel d'AFRIAK. C'est pourquoi l'invitation lancée par le programme à repenser les savoirs autochtones comme une source de connaissances vivante et en constante évolution, plutôt que comme une relique du passé, a sans doute trouvé un écho particulièrement fort auprès d'une génération de chercheurs évoluant dans cet environnement intellectuel.

Une autre explication pourrait se situer en dehors du monde universitaire. Partout en Afrique et au sein de la diaspora africaine, on observe chez les jeunes un intérêt croissant pour le renouement avec leur héritage africain, notamment leur histoire, leur identité, leurs langues, leurs traditions spirituelles et leurs modes de connaissance ancrés dans le contexte local. Le *Vodun Day* annuel au Bénin est désormais l'une des plus grandes célébrations au monde de la spiritualité et du patrimoine culturel africains. Il attire des milliers de participants venus de tout le continent et de la diaspora, reflétant ainsi un mouvement plus large visant à se réapproprier et à célébrer les épistémologies et les traditions africaines. Au-delà de cet événement phare, le Bénin s'est engagé à promouvoir son patrimoine culturel, s'imposant comme un lieu où les savoirs autochtones sont préservés, débattus et réinventés. L'intérêt porté par AFRIAK aux systèmes de savoirs autochtones et alternatifs pourrait donc trouver un écho auprès d'un mouvement social et intellectuel plus large, particulièrement manifeste au Bénin.

Dans l'ensemble, ces observations suggèrent qu'AFRIAK a peut-être su s'inscrire dans un écosystème intellectuel existant au Bénin, au sein duquel les savoirs autochtones sont de plus en plus reconnus comme un fondement légitime de la recherche, de l'innovation et de la transformation sociale contemporaines, plutôt que comme un simple objet d'étude. Bien que ces réflexions restent préliminaires et nécessitent d'être étayées par une étude plus systématique, elles offrent néanmoins un angle d'approche intéressant pour comprendre l'écho remarquable suscité par le programme auprès des chercheurs béninois. Elles ont également guidé la décision d'organiser l'atelier d'intégration AFRIAK 2026 au Bénin. Ce choix reflète le niveau exceptionnel de participation du pays au programme, ainsi que l'opportunité qu'il offre aux boursiers de tout le continent de s'immerger directement dans un environnement intellectuel et culturel où les débats sur les savoirs autochtones, le patrimoine et les épistémologies africaines ont acquis une visibilité et une importance renouvelées.

Répartition thématique de la cohorte AFRIAK 2026

La répartition thématique de la promotion AFRIAK 2026 (tableau 6) reflète à la fois une continuité par rapport à la première promotion et des évolutions naissantes dans les domaines d'intérêt des candidats. Si tous les thèmes centraux du programme sont représentés à des degrés divers, cette répartition révèle une concentration manifeste des propositions dans quelques domaines clés.

À l'instar de la promotion 2025, les thèmes liés à la « science et aux pratiques médicales autochtones » et au « changement climatique et à la durabilité écologique » continuent de susciter un vif intérêt, soulignant ainsi le rôle central des systèmes de santé et des enjeux environnementaux dans la définition des priorités de recherche à l'échelle du continent. Ces domaines restent des points d'entrée essentiels permettant de mobiliser les savoirs autochtones pour répondre aux besoins sociétaux urgents.

Cependant, la promotion 2026 met davantage l'accent sur les « savoirs autochtones et les méthodes de connaissance », qui apparaissent comme le thème le plus représenté. Cela suggère une évolution croissante vers un engagement épistémologique plus profond, les candidats s'intéressant de plus en plus non seulement à l'application des savoirs autochtones, mais aussi à leurs fondements conceptuels, à leurs modes de transmission et à leur validation. Cette tendance s'inscrit pleinement dans l'objectif plus large de l'AFRIAK, qui consiste à recentrer les épistémologies africaines et à promouvoir des cadres alternatifs de production des savoirs.

Un deuxième groupe de thèmes, comprenant les « pédagogies autochtones et l'élaboration des programmes scolaires », le « secteur créatif », le « développement du capital social » et le « patrimoine des savoirs autochtones en matière de nutrition », témoigne d'un engagement modéré, mais

significatif. Ces domaines reflètent l'interdisciplinarité croissante du programme et les diverses façons dont les savoirs autochtones recoupent l'éducation, la culture, les moyens de subsistance et le bien-être des communautés. Dans le même temps, certains domaines thématiques restent sous-représentés. Des thèmes tels que « la mobilisation des systèmes numériques au service des savoirs autochtones en Afrique » et « les systèmes de gouvernance et la construction de l'État » ont attiré relativement peu de candidatures, et le thème « langues autochtones et sciences » n'a pas figuré dans la sélection finale. Cette tendance, qui corrobore les observations formulées lors de la première promotion, met en évidence des lacunes persistantes dans l'engagement envers certains domaines et suggère la nécessité d'un encouragement et d'un renforcement des capacités plus ciblés lors des prochains appels à projets.

Dans l'ensemble, la diversité thématique de la promotion 2026 témoigne du dynamisme et des disparités observées dans l'approche des systèmes de savoirs autochtones selon les disciplines. Elle reflète un intérêt croissant pour les domaines appliqués tels que la santé et le climat, parallèlement à un approfondissement émergent de la réflexion épistémologique. Ces tendances fournissent des enseignements importants pour le développement continu du programme AFRIAK, notamment en renforçant les domaines thématiques sous-représentés tout en soutenant la maturité intellectuelle croissante de ce domaine.

Tableau 6 : Thèmes prioritaires de la cohorte AFRIAK 2026

No.	Thème	Individuel	Groupe	Total
1	Savoirs autochtones (SA) et méthodes de connaissance	17	1	18
2	Science et pratiques médicales autochtones	12	1	13
3	SA et secteur créatif	8	0	8
4	SA et systèmes d'entrepreneuriat	3	0	3
5	Agriculture et systèmes agroalimentaires	3	1	4
6	Mobiliser les systèmes numériques au service de la connaissance implicite en Afrique	1	0	1
7	Pédagogies autochtones et élaboration des programmes scolaires	5	0	5
8	SA dans le développement du capital social	3	1	4
9	Technologies autochtones et développement durable	3	0	3
10	SA, changement climatique et durabilité écologique	9	3	12
11	SA et patrimoine en matière de nutrition	3	1	4
12	Langues autochtones et sciences	0	0	0
13	SA, religion et spiritualité, science	4	1	5
14	SA, systèmes de gouvernance et construction de l'État	2	0	2
TOTAL		73	9	82

La prochaine étape

À l'issue du processus de sélection, les boursiers retenus intégreront le programme AFRIAK dans le cadre d'un parcours structuré comprenant des activités académiques, de mentorat et des engagements institutionnels, conçu pour soutenir le développement de la recherche tant individuelle que collaborative.

Le programme débutera par un atelier d'initiation au cours duquel les fondements intellectuels, méthodologiques et éthiques du programme seront présentés aux boursiers. Cela impliquera de se pencher sur des débats clés concernant les systèmes de savoirs autochtones et alternatifs, la coproduction de connaissances et le rôle de la recherche dans la réponse aux défis sociétaux. Par la suite, les boursiers effectueront une résidence d'un mois dans des pôles intellectuels à travers l'Afrique. Ces pôles offriront un environnement propice permettant aux boursiers d'interagir avec des mentors universitaires, des détenteurs de savoirs autochtones et des chercheurs pairs. La résidence a pour objectif de favoriser un apprentissage immersif, des échanges interdisciplinaires et la coproduction de connaissances ancrées dans les contextes locaux.

Tout au long de la période de bourse, les participants bénéficieront d'un accompagnement structuré par des chercheurs chevronnés et des détenteurs de savoirs issus des communautés. Ce modèle de mentorat intergénérationnel est au cœur de l'approche d'AFRIAK et vise à établir des ponts entre les systèmes de savoirs universitaires et non universitaires, tout en aidant les

boursiers à affiner leurs recherches. Avec cette deuxième promotion, AFRIAK continue de renforcer sa contribution aux systèmes de savoir africains, de favoriser des cultures de recherche collaboratives et de soutenir une nouvelle génération de chercheurs ancrés dans des modes de savoir autochtones et alternatifs.

Le processus de sélection AFRIAK 2026 reflète à la fois la demande croissante pour cette bourse et la dynamique intellectuelle grandissante autour des systèmes de connaissances autochtones et alternatifs à travers l'Afrique. La qualité et la diversité des candidatures reçues, ainsi que la composition de la cohorte finale, confirment la pertinence d'AFRIAK en tant que plateforme visant à soutenir les jeunes chercheurs et à faire progresser la recherche centrée sur l'Afrique. Ce processus met également en évidence des domaines importants à renforcer davantage, notamment le développement méthodologique, la diversification des résultats et un engagement plus profond dans des domaines thématiques sous-représentés. Cette deuxième promotion, caractérisée par une forte représentation féminine, une large couverture géographique et un équilibre entre les candidatures individuelles et collectives, marque une étape importante dans la consolidation du programme. Elle renforce le rôle d'AFRIAK en tant qu'initiative clé pour favoriser la recherche, le mentorat et la coproduction de connaissances, tout en contribuant à des processus plus larges de transformation intellectuelle et socio-économique au bénéfice de la jeunesse africaine.